

**Guide des études au DESS en justice et  
victimes (2-065-1-3)**

**École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences  
Université de Montréal**

**Août 2024**

## Table des matières

<b>L'École de criminologie .....</b>	<b>3</b>
1.1. Aperçu historique .....	3
1.2. Le fonctionnement administratif .....	4
1.2.1. Le directeur .....	4
1.2.2. L'Assemblée départementale .....	4
1.2.3. Le personnel administratif à l'École de criminologie .....	4
1.3. Les professeurs .....	5
1.4. L'association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal .....	6
1.5. Les services de bibliothèque en criminologie .....	6
<b>Le cheminement au DESS en justice et victimes .....</b>	<b>7</b>
1.6. Introduction : inscription et choix de cours .....	7
1.7. Les cours complémentaires et préparatoires .....	7
1.8. Le passage à la maîtrise en criminologie.....	8
1.9. La notation.....	8
1.10. Réussite à un cours .....	9
1.11. Le plagiat.....	9
1.12. Annulation de cours.....	9
1.13. Modification de choix de cours .....	9
1.14. Abandon d'un cours .....	10
1.15. Progression sous probation.....	10
1.16. Seconde évaluation – Dispositions générales.....	10
1.16.1. Échec à un cours à option.....	10
1.16.2. Échec à un cours au choix .....	11
<b>Les nécessités administratives .....</b>	<b>11</b>
1.17. Remarques introductives .....	11
1.18. Courriel institutionnel.....	11
1.19. Le centre étudiant et StudiUM .....	12
1.20. Le formulaire sur les conflits d'intérêts .....	12
<b>Remarques conclusives .....</b>	<b>12</b>
1.21. Quelques conseils pour mieux réussir votre parcours aux cycles supérieurs.....	12
1.22. Une liste des ressources disponibles à l'Université de Montréal .....	13

*\*\*Dans le présent document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. Les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

**Ce guide est une adaptation du guide des études à la maîtrise en criminologie**

# L'École de criminologie

## 1.1. Aperçu historique

---

C'est grâce à l'initiative du professeur Denis Szabo, diplômé en sociologie de l'Université de Louvain en Belgique, que l'École de criminologie a vu le jour le 1er juin 1960. Il créait ainsi le premier département du genre au Canada, quelques années après son équivalent américain de l'Université Berkeley en Californie. Le professeur Szabo sera rapidement rejoint dans cette aventure par le professeur Marcel Fréchette, diplômé de l'Université de Montréal en psychologie.

L'École allait progressivement acquérir son autonomie avec la création du programme de doctorat en 1964 et, surtout, du programme de baccalauréat en 1967. Devenue école professionnelle avec l'instauration de stages au baccalauréat en 1970 et à la maîtrise en 1991, les enseignements de l'École se sont longtemps articulés autour de deux grandes approches de base : la sociologie criminelle et la psychologie dans un contexte de droit pénal. La création du programme de sécurité et études policières en 1999 a diversifié les enseignements en formant les étudiants dans l'analyse, l'élaboration, la planification et l'évaluation de divers programmes de sécurité intérieure.

Depuis sa création, différents directeurs se succéderont à la tête de l'École, soit :

Denis Szabo (1960-1970)  
André Normandeau (1970-1979)  
Jean Trépanier (1979-1983)  
Pierre Landreville (1983-1991)  
Maurice Cusson (1991-1995)  
Guy Lemire (1995-2001)  
Maurice Cusson (2001-2003)  
Pierre Landreville (2003-2005)  
Jean Proulx (2005-2009)  
Marie-Marthe Cousineau (intérim, 2009-2010)  
Jean Proulx (2010-2014)  
Denis Lafortune (2014-2017)  
Jean Proulx (2018-2021)  
Samuel Tanner (2021-...)

Les diplômés de ce programme se démarqueront comme candidats pour plusieurs emplois relatifs à la justice et aux victimes.

Ils pourront œuvrer au sein de plusieurs organisations internationales comme la Cour pénale internationale, les institutions gouvernementales fédérales, provinciales et municipales ainsi que des organismes non gouvernementaux. Les diplômés pourront travailler avec les victimes ou dans le développement et l'analyse des politiques pénales en général et auprès des victimes en particulier.

Des milieux de travail possibles : Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail, Centres d'aides victimes d'actes criminels (CAVAC), Centre d'aide et de lutte contre l'agression sexuelle (CALAC), Maison d'hébergement, le ministère de la Justice, les services correctionnels, les services de protection de la jeunesse...

## **1.2. Le fonctionnement administratif**

---

L'École de criminologie est l'une des nombreuses entités d'enseignement regroupées au sein de la Faculté des arts et des sciences (FAS), et, à ce titre, son fonctionnement administratif et pédagogique s'intègre à la structure de la Faculté. À l'interne, le directeur et l'assemblée départementale se partagent les pouvoirs et les responsabilités dévolus à un département.

De plus, l'École de criminologie est régie par les Études supérieures et postdoctorales (ÉSP). Les ÉSP définissent leur vision comme étant une instance qui « se positionne à l'avant-garde de l'évolution des études supérieures et s'assure que l'étudiant bénéficie de l'environnement optimal pour atteindre ses objectifs de formation et contribuer à l'édification d'une société meilleure ». Sa mission inclut notamment « d'assurer un leadership fort dans le développement de la formation aux études supérieures et postdoctorales ». Il assure par exemple « le respect du règlement pédagogique et des normes et politiques ».

### ***1.2.1. Le directeur***

Le mandat du directeur est de quatre ans. Sous l'autorité du doyen de la FAS, le directeur voit au développement, à la coordination, à la représentation et au bon fonctionnement de l'École de criminologie.

### ***1.2.2. L'Assemblée départementale***

L'assemblée départementale se compose de tous les professeurs de l'École, du personnel administratif (responsable de programme de 1<sup>er</sup> cycle, coordonnatrice de stages et conseillère en programmes d'études aux cycles supérieurs) ainsi que d'un nombre fixe de représentants étudiants équivalent au tiers du corps professoral. Ces derniers sont membres à part entière de l'Assemblée, mais n'ont pas le droit de vote sur les questions concernant la carrière des professeurs. En règle générale, l'Assemblée se réunit une fois par mois durant les trimestres d'automne et d'hiver.

Une des fonctions importantes de l'Assemblée départementale est d'adopter divers règlements pédagogiques et modifications aux programmes de premier, deuxième et troisième cycle. Ce sont différents comités qui ont le rôle de formuler des recommandations qui devront, ultimement, être adoptées à majorité simple par l'Assemblée. Les comités sont généralement d'une durée d'un an et peuvent également être mis en place dès que l'exercice est jugé nécessaire. Les comités récurrents sont par exemple : le comité des études de premier cycle, le comité des études de cycles supérieurs et le comité des bourses. Il est à noter que la représentation étudiante est obligatoire sur le comité des études de 1<sup>er</sup> cycle mais sur invitation au comité des études supérieures.

### ***1.2.3. Le personnel administratif à l'École de criminologie***

Interagissant au quotidien avec les étudiants à propos de questionnements quant à leur cheminement, le personnel administratif joue un rôle fondamental dans le bon déroulement de vos études aux cycles supérieurs. C'est d'abord à ces personnes que vous devez vous adresser lorsque vous avez des questions plus techniques.

À l'École de criminologie, l'équipe du personnel administratif se compose de :

1- Le technicien en gestion des dossiers étudiants (TGDE) : son rôle consiste à vous accompagner tout au long de votre cheminement académique, de l'admission à la diplomation. C'est cette personne que vous devez contacter pour toute question relative à votre dossier étudiant, votre inscription et votre choix de cours. Au DESS en justice et victimes, c'est Monsieur Marc Hébert qui assure ce suivi.

Courriel : [marc.hebert@umontreal.ca](mailto:marc.hebert@umontreal.ca)

2- La conseillère en programmes d'études : offre un soutien pour toutes questions relatives au cheminement académique des étudiants aux études supérieures. [Sophie Lussier](#) joue ce rôle d'encadrement auprès de nos étudiants.

3- La technicienne en coordination du travail de bureau : est la personne qui assiste le directeur dans ses tâches quotidiennes, qui s'assure du suivi des opérations techniques ainsi que du bon fonctionnement du département et qui prépare les contrats d'auxiliaires d'enseignement, de surveillants ou correcteurs d'examen pour les étudiants de 2e cycle qui souhaitent s'impliquer en enseignement. À l'École de criminologie, c'est [Lily Barrette](#) qui assure ces fonctions.

Puisqu'il peut y avoir des changements concernant les employés occupant ces différents postes, nous vous suggérons de consulter le site de l'École pour vous assurer de trouver l'information la plus à jour afin de trouver la personne la mieux placée pour répondre à votre demande : <http://crim.umontreal.ca/repertoire-departement/personnel/>

### **1.3. Les professeurs**

---

L'École de criminologie est un imposant département, avec près de 30 professeurs et plusieurs chercheurs associés qui s'intéressent à des domaines très variés. Nous vous invitons à consulter le site de l'École pour prendre connaissances des thèmes de recherche, des approches et des expériences de notre équipe de professeurs :

<http://crim.umontreal.ca/repertoire-departement/professeurs/>

Plusieurs professeurs ont également des pages personnelles et professionnelles. N'hésitez pas à faire les recherches appropriées sur internet pour en apprendre davantage sur le genre de recherches réalisées par ces derniers.

#### **1.4. L'association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal**

L'Association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (AÉÉCUM) est votre association étudiante dès votre inscription à l'École. Elle est affiliée à la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAÉCUM). L'exécutif de l'Association est élu lors de deux assemblées générales ordinairement tenues au début de la session d'automne et à la fin de la session d'hiver. Il se compose de 13 membres, dont deux représentants des cycles supérieurs (un coordonnateur de niveau maîtrise, un coordonnateur de niveau doctorat). Présente sur différentes instances de l'École de criminologie et de l'Université de Montréal, l'AÉÉCUM a notamment pour mission d'assurer la défense des droits et des intérêts de ses membres.

Soucieux de l'accueil de ses nouveaux membres et de leur insertion tant à l'École qu'à l'Université de Montréal, les membres de l'exécutif tiennent des permanences quotidiennes dans les locaux de l'association afin d'assurer le soutien nécessaire aux étudiants aux trois cycles d'études en criminologie. L'Association étudiante se charge entre autres d'organiser des activités socioculturelles et académiques, telles que les initiations annuelles, la fête de Noël, la traditionnelle cabane à sucre, différents tournois sportifs et, aux cycles supérieurs, l'organisation de colloques scientifiques.

Comme toute association, le dynamisme et la vitalité de l'AÉÉCUM dépendent fortement de la participation de ses membres. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec votre association étudiante si vous désirez vous impliquer, ou encore pour toute question relative à la vie étudiante ou à la défense de vos droits et intérêts. N'hésitez pas à communiquer avec l'AÉÉCUM :

- En personne au local C-1025 (pavillon Lionel-Groulx)
- Par téléphone au 514-343-6111, poste 3649
- Par courriel à l'adresse électronique suivante : [aecum.udem@gmail.com](mailto:aecum.udem@gmail.com)

#### **1.5. Les services de bibliothèque en criminologie**

La [Bibliothèque des lettres et des sciences humaines](#) (BLSH) vous donne accès à de nombreuses ressources en ligne ainsi qu'à une riche collection de livres et de revues spécialisées en criminologie. Pour y accéder facilement, consultez le [Guide de recherche en criminologie](#).

La BLSH est aussi un [espace de travail](#) apprécié de plusieurs étudiants : vous y trouverez des zones de travail individuel et en équipe. Vous pouvez également y obtenir de [l'aide à la recherche](#) et du [soutien informatique](#). Si vous souhaitez approfondir vos connaissances en recherche d'information, inscrivez-vous aux [formations libres](#) qui vous permettront, entre autres, d'apprendre à utiliser les logiciels de gestion bibliographique comme Zotero ou EndNote.

Pour plus d'informations sur les services des bibliothèques ou pour obtenir du soutien dans vos recherches, contactez [David Patenaude](#), bibliothécaire spécialisée en criminologie.

# Le cheminement au DESS en justice et victimes

## **1.6. Introduction : inscription et choix de cours**

---

Pour vous aider à cheminer sans embûche et de manière efficace à travers vos études au DESS en justice et victimes, il importe de bien connaître les *exigences du* programme. Le non-respect de certaines règles à l'égard du « cheminement » académique peut retarder inutilement l'obtention de votre diplôme. Cette section a ainsi pour objectif de vous présenter la structure (onglet Exigences réussite dans le Centre étudiant) en termes de choix de cours ainsi que les règlements pédagogiques qui sont essentiels à connaître pendant ses études.

Le programme est composé de 30 crédits de cours à option, choisis selon leur placement dans 4 blocs thématiques. Chaque bloc contient un minimum et un maximum de crédits qui doivent être respectés pour compléter le programme. Assurez-vous de bien comprendre la structure et de compléter le nombre requis de cours dans chaque bloc. Les maximums ne doivent pas nécessairement être atteints.

L'inscription aux cours du programme se fait dans le Centre étudiant, selon la procédure indiquée sur le site du registraire, <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours>. C'est similaire au processus du 1<sup>er</sup> cycle à l'UdeM.

Si vous avez déjà été admis dans un autre programme aux cycles supérieurs ou si vous avez des cours complémentaires ou préparatoires indiqués dans votre avis d'admission, vous devez compléter un formulaire d'inscription dans la vignette « Vos formulaires » à la page d'accueil du Centre étudiant. Une fois complété, le formulaire se rend au TGDE et sera traité selon les règlements en vigueur.

Des conseils sur le Centre étudiant se trouvent à cette page, <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>. Vous y trouverez aussi les infos sur les dates limites, les documents officiels, et les droits de scolarité.

## **1.7. Les cours complémentaires et préparatoires**

---

Si vous n'avez pas réalisé d'études préalables en criminologie, il se peut que vous deviez suivre certains cours afin de mettre à niveau vos connaissances dans le domaine. Le cas échéant, vous avez reçu dans votre lettre d'admission au DESS, les exigences de votre admission vous précisant la liste des cours qu'il vous faudra obligatoirement suivre avant.

Vous devez réussir vos cours complémentaires ou préparatoires au début du programme. Vous trouverez les formulaires d'inscription par la vignette « Vos formulaires » à la page d'accueil du Centre étudiant. Une fois complété, le formulaire se rend au TGDE et sera traité selon les règlements en vigueur.

Des transferts ou équivalences sont possibles en fonction de votre parcours académique.



Certaines équivalences ont pu être déjà accordées lors de l'évaluation de votre candidature. Toutefois, si vous considérez qu'un cours suivi dans un autre programme pourrait être équivalent à un cours exigé, il est de votre responsabilité de compléter un formulaire de demande d'équivalence, d'y déposer le plan de cours ainsi que le relevé de notes. Pour qu'une équivalence soit reconnue, il est important de savoir que le cours doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C et ce moins de 10 ans avant la demande.

Vous trouverez ce formulaire par la vignette « Vos formulaires » à la page d'accueil du Centre étudiant.

Les cours préparatoires sont entre 10 et 30 crédits et ils doivent obligatoirement être suivis et réussis lors de la première année. Lorsque trois cours ou moins sont exigés, ils sont considérés comme « cours complémentaires ». Dans les 2 situations, les cours demandés doivent être complétés lors de la 1<sup>ère</sup> année d'admission au DESS en justice et victimes.

De plus, une note supérieure ou égale à C pour chacun des cours suivis à la propédeutique, et une moyenne minimale de 3,2 sont exigées pour poursuivre vos études au DESS en justice et victimes. Un manquement à l'une de ces deux conditions entraînera l'exclusion de programme.

### **1.8. Le passage à la maîtrise en criminologie**

Il est à noter que la maîtrise en criminologie – option justice et victimes **n'est pas encore disponible** et il nous est impossible de dire à quel moment elle le sera.

Toutefois, si une personne désire passer à la maîtrise en criminologie dans une autre option, nous vous encourageons fortement de prendre un R.V. avec la conseillère en programme d'études supérieures. Elle sera en mesure de vous guider sur les possibilités.

S'il y avait acceptation à la maîtrise en criminologie, il faut savoir que des cours complémentaires supplémentaires seraient exigés. Ceux-ci seraient en fonction de l'option choisie.

[La maîtrise préparatoire 2023 jan.pdf \(umontreal.ca\)](#)

### **1.9. La notation**

Au sein des ÉSP, « la notion des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points » (article 30.1, règlement pédagogique des ÉSP). Aux cycles supérieurs, les lettres correspondent aux mentions suivantes :

A- = 3,7 / A = 4,0 / A+ = 4,3    Excellent

B- = 2,7 / B = 3,0 / B+ = 3,3    Bon

C = 2,0 / C+ = 2,3                    Passable

Une moyenne cumulative d'au moins 2,7 (B-) est requise pour l'obtention de votre diplôme d'études supérieures spécialisées en justice et victimes. Dans le cas contraire, l'étudiant peut se voir exclu du programme.

### **1.10. Réussite à un cours**

---

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

### **1.11. Le plagiat**

---

Le plagiat est un acte lourd de conséquences, auquel les professeurs portent une grande attention, que ce soit dans les cours ou dans la rédaction de votre mémoire. Il peut mener à l'échec du cours, à l'exclusion de votre programme d'études et, dans les cas les plus graves, au renvoi définitif de l'Université. Le plagiat revêt différentes formes qui vont au-delà des conceptions assez traditionnelles qui ne se limitent qu'au simple manque de références lorsque vous paraphrasez ou citez une recherche. Soyez donc à l'affût de ses différentes représentations, puisqu'un manquement aux règles concernant le plagiat peut grandement nuire à votre carrière, surtout si vous projetez de continuer dans le domaine de la recherche.

Pour avoir plus d'information sur les actes passibles de plagiat ou de fraude, les procédures établies et les sanctions en cas de manquement reconnu, consultez le « Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants », disponible à l'adresse suivante :

<https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/reglements/>

### **1.12. Annulation de cours**

---

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire annuler son inscription à un ou plusieurs cours doit compléter le formulaire de demande d'annulation avant que 13% du cours ne soit écoulé.

#### Dates limites :

Trimestre d'automne : 18 septembre 2024

Trimestre d'hiver ; 23 janvier 2025

Trimestre d'été : 9 mai 2025

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F\* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis (article 19B, règlement pédagogique des ÉSP).

### **1.13. Modification de choix de cours**

---

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription après la date limite d'annulation d'un cours, doit compléter le formulaire disponible dans son *Centre étudiant* (article 20, règlement pédagogique des ÉSP).

#### **1.14. Abandon d'un cours**

---

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire abandonner un cours doit compléter le formulaire de demande d'abandon avant que 60% du cours ne soit écoulé.

##### Dates limites :

Trimestre d'automne : 8 novembre 2024

Trimestre d'hiver ; 14 mars 2025

Trimestre d'été : 6 juin 2025

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F\* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis (article 22, règlement pédagogique des ÉSP).

#### **1.15. Progression sous probation**

---

L'étudiant qui ne répond plus aux exigences du programme (moyenne inférieure à 3,0 pour les cours complémentaires/préparatoires ou une moyenne inférieure à 2,7 aux cours du DESS en justice et victimes) peut être mis en probation uniquement pendant la période à laquelle il est inscrit aux cours de son programme. Sur recommandation du Comité d'études supérieures, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra, notamment, parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

#### **1.16. Seconde évaluation – Dispositions générales**

---

À moins qu'il ne soit exclu du programme (articles 51 et 97), l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui **ne peut être supérieure à B-**, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

##### ***1.16.1. Échec à un cours à option***

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

### 1.16.2. Échec à un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

## Les nécessités administratives

### 1.17. Remarques introductives

---

Le cheminement des étudiants au DESS en justice et victimes s'accompagne de plusieurs nécessités administratives qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent amener d'importants délais et conséquences dans le traitement de votre dossier. Pour vous éviter bien des problèmes et des maux de tête, cette section a pour objectif de présenter les principaux formulaires et règles administratives qu'il faut connaître dès le début de ses études.

Les règles en vigueur à l'École de criminologie sont basées sur les règlements pédagogiques des ÉSP. Bien que nous en présentions ici les principales, elles ne sauraient constituer un ensemble exhaustif des règles en vigueur pour les cycles supérieurs. Pour un ensemble complet de ces règlements:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

### 1.18. Courriel institutionnel

---

Lors de votre dépôt de demande d'admission, vous avez obtenu une adresse de courriel institutionnelle (sous la forme *prénom.nom@umontreal.ca*). Il est important d'activer votre boîte courriel dès que possible, puisque les professeurs et le personnel administratif utilisent votre courriel institutionnel pour communiquer avec vous, même avant la rentrée officielle à l'automne. Sans activation, vous n'aurez pas accès à ces messages qui vous livrent souvent des informations essentielles relatives aux cours ou à votre cheminement académique.

Pour l'activation, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://outlook.umontreal.ca/>

Pour plus d'information sur le courriel institutionnel et ses règles d'utilisation: <http://www.dgtic.umontreal.ca/courriel/index.html#etudiants>

Il arrive qu'il y ait 15 à 20 personnes portant les mêmes nom et prénom :

❖ **Il est donc impératif que votre matricule figure dans toutes vos communications écrites**

### **1.19. Le centre étudiant et StudiUM**

---

Lorsque vous désirez obtenir des informations sur votre dossier étudiant ou sur les cours que vous suivez, deux ressources sont indispensables.

La première est le *Centre étudiant*. Celui-ci, réunit vos données d'études personnelles et les opérations relatives à votre cheminement universitaire. Vous y accéderez pour payer vos factures, obtenir le numéro de local des cours, vérifier vos statuts et étapes d'études ou encore télécharger votre relevé de notes.

La deuxième est la plate-forme *StudiUM*. Celle-ci, vous permet d'accéder à du contenu partagé par vos professeurs dans leurs cours : plan et notes de cours, résultats d'examen, consignes pour les travaux et lectures obligatoires s'y trouvent notamment.

Le *Centre étudiant* est disponible au <http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/>, icône *Mon Centre étudiant*. La plate-forme StudiUM est pour sa part disponible au : <https://studium.umontreal.ca/>.

### **1.20. Le formulaire sur les conflits d'intérêts**

---

Selon les règles en vigueur à l'Université de Montréal, tout étudiant de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle doit annuellement remplir une déclaration d'intérêt. Cette démarche vise notamment à assurer la confiance du public dans la gestion des ressources humaines et financières à l'Université de Montréal. Pour obtenir plus d'information sur le conflit d'intérêts et sur le formulaire à remplir, consultez le site internet :

<http://www.interets.umontreal.ca/declaration/declaration.html>

## Remarques conclusives

### **1.21. Quelques conseils pour mieux réussir votre parcours aux cycles supérieurs**

---

Les études supérieures diffèrent passablement des études de baccalauréat. Les efforts à fournir sont constants, les charges de cours sont plus exigeantes et le niveau de rigueur requis dans vos différents travaux est beaucoup plus élevé. Ces quelques conseils vous aideront à cheminer sans encombre en réalisant votre projet d'études dans les délais prescrits.

- N'attendez pas trop avant de vous inscrire dans vos cours. Au 2<sup>e</sup> cycle, plusieurs cours sont contingentés, les places sont limitées et deviennent rapidement comblées.
- Les cours de 2<sup>e</sup> cycle sont exigeants, ne les sous-estimez pas. La charge de travail est souvent énorme et demande une bonne discipline personnelle. Un maximum de 3 cours/trimestre est recommandé.
- Pour tout problème relatif à votre cheminement ou à la bonne poursuite de vos études

(par exemple un conflit avec un professeur ou un membre du personnel administratif, une injustice vécue dans un cours, ou toute autre situation du genre), n'hésitez pas à communiquer avec votre association étudiante. Des représentants aux cycles supérieurs se feront un plaisir de vous renseigner sur vos droits et vos recours, le cas échéant.

## **1.22. Une liste des ressources disponibles à l'Université de Montréal**

---

Pour terminer, nous énumérons ici les principales ressources offertes à l'Université de Montréal pour vous aider à mieux cheminer au travers de vos études de cycles supérieurs.

La bibliothèque des lettres et des sciences humaines (BLSH) : différentes formations sont offertes aux étudiants (initiation aux bases de données d'articles scientifiques, utilisation du logiciel EndNote, utilisation du catalogue Atrium)

<http://www.bib.umontreal.ca/ss/apprendre/default.htm>

Les *Services aux étudiants* (SAÉ) regroupent divers ateliers, activités et ressources offerts aux étudiants, notamment :

- *Centre de communication écrite* : différents ateliers de communication et de rédaction en langue française sont offerts.

<http://www.cce.umontreal.ca/#2>

- *Soutien aux étudiants en situation de handicap* : ressource qui informe, conseille et veille à la coordination des services offerts aux étudiants en situation de handicap.

<http://www.bsesh.umontreal.ca/>

- Le *Carrefour SAÉ* : ressource destinée aux nouveaux étudiants et ayant pour objectif de les renseigner sur les diverses modalités liées à la poursuite d'études à l'Université de Montréal (budget, transport, logement, cartes étudiantes, paiement de droits de scolarité, assurances, santé, soutien psychologique, etc.).

<http://carrefoursae.umontreal.ca/>

- La *Maison internationale* : ressource pour les étudiants inscrits dans un programme à l'Université de Montréal, mais désirant poursuivre une partie des études à l'international (échange étudiant ou stage). (Étudiants sortants)

<http://www.maisoninternationale.umontreal.ca/accueil/index.htm>

- Le *Bureau des étudiants internationaux* : ressource « exclusivement portée sur les besoins et les demandes des étudiants étrangers » (BEI, 2015, site internet).

(Étudiants entrants) <http://www.bei.umontreal.ca/>

- Le *Centre étudiant de soutien à la réussite* (CÉSAR) : ressource d'orientation et de

soutien à l'apprentissage.

<http://www.cesar.umontreal.ca/>

- Centre de santé et de consultation psychologique : octroi de divers services aux étudiants de l'Université de Montréal (suivi psychologique, nutrition, physiothérapie, soins de santé).

[http://www.cscp.umontreal.ca/activiteprevention/activites\\_prevention.htm](http://www.cscp.umontreal.ca/activiteprevention/activites_prevention.htm)

# DESS EN JUSTICE ET VICTIMES

## 2-065-1-3 Version 01 (A-23)

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Les 30 crédits du programme de DESS en justice et victimes sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### **Bloc 70 A Méthodologie et outils d'analyse** - Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- |  |   |
|--|---|
| _____ CRI 6001 Méthodologie qualitative            | _____ CRI 6220 Recherche évaluative qualitative |
| _____ CRI 6002 Méthodologie quantitative           | _____ DRT 6500 Recherche juridique              |
| _____ CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives |   |

#### **Bloc 70 B Fondements** Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

- \_\_\_\_\_ CRI 6533 Théories et perspectives en victimologie
- \_\_\_\_\_ CRI 6535 Justice et victimes
- \_\_\_\_\_ CRI 6536 Théories et perspectives de la justice

#### **Bloc 70 C Concentration** - Option – Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

- |  |   |
|--|---|
| _____ CRI 6113 L'expertise à la Cour en crimino      | _____ CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs            |
| _____ CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes | _____ CRI 6538 Victimologie développementale              |
| _____ CRI 6223 La détermination de la peine          | _____ CRI 6539 Justice transitionnelle                    |
| _____ CRI 6224 Criminologie théorique 1              | _____ CRI 6540 Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir |
| _____ CRI 6231 Criminologie et ethnicité             | _____ CRI 6727 Enjeux transnationaux en sécurité          |
| _____ CRI 6232 La justice réparatrice                | _____ DRT 6830 Droit pénal international                  |
| _____ CRI 6530 Politiques pénales pour adultes       |   |

#### **Bloc 70 D Connaissances complémentaires** - Option - Maximum 6 crédits.

- |  |  |
|--|--|
| _____ CRI 6006 Théories de la réaction sociale             | _____ CRI 6229 Crime organisé                          |
| _____ CRI 6007 Théories de la délinquance                  | _____ CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme            |
| _____ CRI 6008 Théories en intervention crim               | _____ CRI 6234 Nouvelles technologies et crimes        |
| _____ CRI 6010 Théories développementales en crim          | _____ CRI 6532 Les drogues et la question criminelle   |
| _____ CRI 6112 Violences criminelles                       | _____ CRI 6534 Criminologie théorique 3                |
| _____ CRI 6114 Interventions cognitivo-comp                | _____ CRI 6702 Analyse des données en sécurité         |
| _____ CRI 6118 Principes d'évaluation criminologique       | _____ CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité    |
| _____ CRI 6119 Psychopathie                                | _____ CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes |
| _____ CRI 6121 Pratiques d'intervention auprès des mineurs | _____ CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques |
| _____ CRI 6221 Résolution de problème en criminologie      | _____ CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure   |
| _____ CRI 6225 Criminologie théorique 2                    | _____ CRI 6725 Gestion du renseignement                |
| _____ CRI 6226 Police et sécurité privée                   | _____ CRI 6726 Médias, communication et sécurité       |
| _____ CRI 6227 Criminologie spéciale                       | _____ CRI 6730 Sources ouvertes en criminologie        |
| _____ CRI 6228 Criminalités économiques                    |  |

#### **Bloc 70 E Choix** - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

\_\_\_\_\_